

Le saviez-vous ?

Bon nombre des espèces exotiques envahissantes ont été introduites au Québec par des jardiniers amateurs. Elles se sont échappées des plates-bandes, et, comme elles possèdent de grandes capacités d'adaptation et se reproduisent facilement, elles prolifèrent rapidement, au détriment de la végétation indigène.

Pour en savoir plus :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Hebert-Francois/Avis52.pdf>

https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/APF_NerprunB.pdf

http://www.copernicinfo.qc.ca/Fiche_nerprun_cathartique.pdf

LES NERPRUNS BOURDAINE ET CATHARTIQUE

(*Rhamnus frangula et cathartica*)

La présence de cette espèce envahissante peut être signalée sur le site *Sentinelles* du ministère de l'Environnement :

www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm

Les informations suivantes doivent être inscrites :

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Grosseur de la colonie (nombre d'individus ou superficie)
- Emplacement de la colonie

Une photo doit être fournie.

Le ministère procédera à la validation de l'espèce exotique envahissante observée, puis portera le signalement sur la carte interactive.



Photo : LAMRAC

Une espèce
exotique
envahissante



Photo : LAMRAC

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE (EEE) ?

Une espèce est considérée exotique et envahissante lorsqu'elle a été introduite hors de son aire de répartition naturelle et que son implantation et sa propagation constituent une nuisance pour les plantes indigènes, la santé et/ou l'environnement. Une fois installées, il est presque impossible d'éliminer totalement les EEE. C'est pourquoi il est important de prévenir leur introduction et de contrôler leur propagation.

IDENTIFICATION

Les nerpruns bourdaine et cathartique sont des arbustes très prolifiques, ayant des caractéristiques biologiques et des stratégies de reproduction similaires, mais se distinguent par leurs préférences d'habitats et de propriétés des sols. De façon générale, on peut retrouver les deux nerpruns le long des routes, sur le bord des cours d'eau, dans les boisés et les terres en friche. Le nerprun cathartique est cependant plus souvent rencontré en milieux urbains.

Les nerpruns bourdaine et cathartique mesurent généralement deux à trois mètres, mais peuvent atteindre la taille d'un arbre lorsque les conditions sont propices.

L'écorce du nerprun bourdaine est brune et porte de nombreuses lenticelles (petites lignes) jaune pâle. Ses feuilles sont vert clair et très lustrées, non dentelées et portent six nervures parallèles. À l'automne, les feuilles deviennent jaune clair, puis rouges.

Le nerprun cathartique possède de courtes épines aux extrémités de certaines branches. Les feuilles sont de forme elliptique, vert foncé et dentelées. L'écorce est brun rougeâtre.

LES NERPRUNS BOURDAINE ET CATHARTIQUE

NUISANCE

Les deux espèces sont très envahissantes, du fait qu'elles possèdent une excellente capacité de reproduction. Le nerprun bourdaine produit des fruits de façon étalée sur plusieurs mois; on peut donc retrouver sur un même plant, des fleurs et des fruits à différents stades de maturité. Chacun des fruits possède deux à trois graines et un arbuste peut produire dans un été jusqu'à 1 800 fruits. Du côté du nerprun cathartique, une seule production de fruits est observée. Celle-ci peut atteindre jusqu'à 1 500 fruits, contenant chacun de deux à cinq graines. Lorsque les fruits tombent au sol, un dense réservoir de graines pouvant persister plus de trois ans est ainsi créé. Lorsqu'ils sont fauchés, les deux types de nerprun produisent un grand nombre de rejets de souche.

En occupant ainsi rapidement toute l'espace disponible, les nerpruns produisent des colonies monospécifiques où les espèces indigènes n'arrivent plus à percer.

PRÉVENTION

Afin de prévenir leur propagation, il est nécessaire d'en faire une détection précoce. Les nerpruns poussent rapidement, profitent des milieux perturbés et une fois implantés, sont pratiquement indélogeables, à moins d'y mettre temps et ressources, et ce pour plusieurs années.



Photo : LAMRAC

CONTRÔLE

La méthode d'éradication la plus efficace et la plus simple est sans contredit l'extraction complète des plants et du système racinaire. Elle peut être faite à la main lorsque les plants font un centimètre de diamètre. Jusqu'à cinq centimètres de diamètre, il est encore possible d'extraire mécaniquement le plant en utilisant une pelle et en creusant un trou de 30 centimètres de diamètre pour enlever une partie du système racinaire.

Il n'est pas recommandé d'utiliser le débroussaillage comme seule méthode d'éradication du nerprun, puisqu'elle a pour effet de stimuler la repousse de rejets de souche dont la croissance peut atteindre deux à trois mètres par an.